

[Traduction]

• (1300)

SANCTION ROYALE

L'honorable Gérard La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son vice-président. Il plaît à l'honorable suppléant du gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget

déposé au Parlement le 25 février 1992 (*Projet de loi C-76, chapitre 12, 1993*)

Loi portant compression des dépenses publiques (*Projet de loi C-113, chapitre 13, 1993*)

Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence (*Projet de loi C-95, chapitre 14, 1993*)

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 27 avril 1993.)